

NOM et Prénom de l'élève

Classe

DOSSIER INFIRMERIE

à retourner au lycée en même temps que le dossier d'admission

DOCUMENTS A COMPLETER PAR LA FAMILLE, A FOURNIR ET A INSERER DANS CETTE CHEMISE

Veillez cocher les cases des documents insérés

- Fiche de santé
- Fiche d'urgence
- Demande de dossier médical pour les élèves nouvellement inscrits dans l'établissement. (annexe 2d, fournie par l'établissement)
- Photocopie du carnet de santé concernant toutes les vaccinations** : DTP – ROR (rougeole-oreillons-rubéole) et éventuellement la vaccination contre l'Hépatite B.

INFOS SANTE

En complément des informations qui figurent dans le règlement intérieur

- **Les élèves ne doivent pas être en possession de médicaments. Ceux-ci seront délivrés uniquement par l'infirmière ou le service de surveillance en cas de besoin.**
- Tout traitement doit être justifié par une ordonnance. Celle-ci ou une photocopie sera remise à l'infirmière. Les médicaments prescrits doivent être confiés au service de surveillance qui les délivrera selon la prescription.
- Dans le cas où l'état de santé de l'élève ne lui permettrait pas de suivre les cours normalement, la famille s'engage à le récupérer au lycée à la demande d'un membre de l'équipe éducative.
- **En cas d'urgence médicale, le médecin régulateur du SAMU oriente l'élève ou l'étudiant accidenté ou malade vers l'hôpital le mieux adapté, les parents en sont aussitôt informés. Le transport est assuré par les services d'urgence. A noter que l'élève mineur ne pourra quitter l'hôpital qu'accompagné d'un parent ou d'un représentant légal.**

Dispositifs existants pour les jeunes qui ont une maladie, un handicap ou des difficultés particulières durables en raison de trouble dans les apprentissages

Nom du dispositif	Pour qui ?	Qui le demande ? Démarche
PAI : Projet d'accueil individualisé	Enfants et adolescents atteints de troubles de la santé (maladie chronique (par ex asthme, allergie, intolérance alimentaire...))	La famille au lycée (lors du dépôt du dossier ou à la rentrée) (le responsable de l'établissement scolaire peut aussi le proposer) Il doit être élaboré à chaque entrée dans une école, un collège ou un lycée, pour la durée de la scolarité dans le même établissement . Il peut être révisé à tout moment. Il peut être arrêté.
PAP : Plan d'accompagnement personnalisé	Pour les élèves qui présentent des difficultés scolaires durables en raison d'un trouble des apprentissages (dyslexie, dysphasie, dysorthographe, dyspraxie, troubles de l'attention...)	Les représentants légaux si l'élève est mineur, l'élève s'il est majeur, le conseil de classe ou le professeur principal. Le constat des troubles doit être fait par le médecin scolaire ou le médecin traitant. L'examen réalisé peut être complété par un bilan psychologique ou paramédical . Pour les élèves admis en 3^{ème} qui ont bénéficié d'un PAP dans le collège d'origine, c'est ce document qui devra être complété. Il sera demandé par le lycée au collège. Il n'y a pas lieu de compléter un nouveau formulaire. Pour les élèves admis en CAP1 ou 2^{nde} , il est nécessaire de remplir un nouveau dossier pour le lycée. Il vous sera remis après la rentrée.
PPS : Projet personnel de scolarisation. Ce dispositif relève de la M.D.P.H.	Pour les élèves pour qui la CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) a notifié une compensation en conséquence d'un handicap	La famille saisit la MDPH afin de faire part de ses demandes relatives au parcours de formation de son enfant. L'enseignant référent handicap (ERH) assure le suivi de la mise en œuvre. Il est l'interlocuteur privilégié des parents. Il assure le lien avec l'équipe pédagogique du lycée.
PPRE : Programme personnalisé de réussite éducative	Pour les élèves qui risquent de ne pas maîtriser certaines connaissances et compétences attendues à la fin d'un cycle d'enseignement	Il est mis en place à l'initiative de l'équipe pédagogique de l'établissement.
Aménagement d'épreuves	Pour les élèves qui bénéficient d'un PAP ou PAI ou PPS	La famille Pour les élèves qui rentrent en 3^{ème} , la demande est normalement faite au collège en classe de 4 ^{ème} . Pour les élèves qui rentrent en 2^{nde} pro ou CAP , la demande est faite à partir de la rentrée au lycée. Prendre rendez-vous avec l'infirmière dès la rentrée pour obtenir le dossier à remplir ou si vous avez besoin de conseil ou d'aide pour remplir ce dossier.



FICHE DE SANTE

Nom et prénom du jeune :

Antécédents médicaux ou chirurgicaux :

.....

Allergie(s) :

.....

Handicap : Si votre enfant présente une déficience (auditive, visuelle...), une difficulté d'apprentissage (dyslexie...) ou un trouble de la santé évoluant sur une longue période, veuillez préciser le type de handicap, le traitement suivi et/ou les aménagements à mettre en place :

.....

.....

A-t-il un dossier à la Maison Départementale des Personnes Handicapées(MDPH) ? OUI NON

A-t-il déjà bénéficié d'une Auxiliaire de Vie Scolaire ? OUI NON

A-t-il déjà eu un suivi : - orthophonique ? OUI NON

- psychomoteur ? OUI NON

- psychologique ? OUI NON

A-t-il déjà bénéficié - d'un tiers temps ? OUI NON

- d'un lecteur ? OUI NON

- d'un scripteur ? OUI NON

- Autres :

Si oui, joindre la notification dans la mesure du possible

A-t-il déjà bénéficié d'un plan d'aide individualisé (PAI) ? OUI NON

A-t-il déjà bénéficié d'un plan d'aide personnalisé (PAP) ? OUI NON

Toute demande d'aménagements aux épreuves d'examens sera consécutive à une rencontre avec l'infirmière sur rendez-vous pris par vos soins **avant les vacances d'automne.**

Traitement(s) :

.....

Les traitements doivent être impérativement remis à l'infirmière avec un duplicata de l'ordonnance.



FICHE D'URGENCE

Document non confidentiel à remplir par la famille à chaque début d'année scolaire.
Valable dans l'enceinte du lycée ou lors des différents déplacements en France et/ou à l'étranger.

Merci de vérifier les renseignements déjà inscrits ou de compléter toutes les rubriques non renseignées. En cas d'erreur, veuillez corriger au stylo de couleur.

Nom : _____ Prénom : _____ Sexe : _____

Classe : _____

Régime : INT DP EXT INT/EXT

Date de Naissance : _____ Lieu de naissance : _____

Personnes à prévenir :

Responsable A	Responsable B	Autre : Lien de parenté ou qualité :
Lien de parenté : _____	Lien de parenté : _____
Nom : _____	Nom : _____	Nom :
Prénom : _____	Prénom : _____	Prénom :
Adresse : _____	Adresse : _____	Adresse :
	
	
	
Tél domicile : _____	Tel domicile : _____	Tel domicile :
Tel travail : _____	Tel travail : _____	Tel travail :
Portable : _____	Portable : _____	Portable :

Adresse du jeune : Chez le responsable A Chez le responsable B

Autre adresse :

Tél élève :

Nom, adresse et téléphone du médecin traitant :

Observations particulières que vous jugerez utiles de signaler (allergies, traitements, précautions à prendre) :

Vaccination antitétanique, date du dernier rappel :

Joindre une photocopie des vaccinations

En cas d'urgence, le médecin régulateur du SAMU oriente l'élève ou l'étudiant accidenté ou malade vers l'hôpital le mieux adapté. Le transport est assuré par les services de secours d'urgence.

Dans tous les cas l'élève mineur ne peut quitter l'hôpital qu'accompagné d'un parent ou d'un représentant légal.

Si vous souhaitez obtenir des informations sur les traitements de données personnelles gérés par notre établissement vous pouvez contacter le délégué à la protection des données (DPD) par courriel à l'adresse dpd-ea.draaf-normandie@agriculture.gouv.fr